

Accueil de l'enfant: et si on en calculait le coût?

Avec la rentrée, on a beaucoup entendu parler du coût scolaire de la gratuité de l'enseignement et des dérives marketing des écoles.

L'accueil périscolaire et parascolaire est un élément important de motivation pour les décisions parentales. Il renvoie à la conciliation du temps de travail et du temps familial. Mais c'est aussi une question financière. Quelle réponse y apporter?

> Philippe Andrianne,
Secrétaire général de la Ligue des familles

Dans l'éditorial du 29 mars, nous avons déjà exprimé notre doute quant à l'efficacité de la détaxation fiscale. Bien sûr, on rétorquera que la solution fiscale

est la seule possible au niveau fédéral. Il n'en est rien et nous allons le démontrer. Par contre, l'obligation fédérale d'y répondre est évidente puisque l'accueil temps libre n'est pas une réponse à un problème d'enseignement mais bien à une disponibilité au travail. Or, l'emploi est bien encore une matière fédérale.

Une réponse injuste et pernicieuse

Le système actuel n'est pas égalitaire puisque l'effet est de 30 à 50% selon le niveau de revenu. Les bas salaires récupèrent en fait 3,36 € sur 11,2 € maximum par jour et les plus nantis 5,6 €. Il oblige en outre à engager les dépenses durant un an avec un remboursement fiscal dans le courant de la deuxième année.

Des journalistes et des parents nous ont par ailleurs interpellés ces derniers temps sur l'augmentation des stages et activités sportives. Nul doute qu'un impact négatif de cette détaxation de 11,2 € réside dans la marchandisation

de l'accueil temps libre pour les 3 à 12 ans sous le fallacieux prétexte de ces 11,2 € soit disant récupérés. On en est loin. De plus, pour l'accueil périscolaire agréé par l'ONE, la participation financière est plafonnée à 4 € par jour. Mais jusqu'à quand? La pression des opérateurs sera de plus en plus forte puisque les moyens mis à disposition par les budgets ne suffisent pas sur le terrain. Preuve en est la lenteur de la mise en place des coordinateurs d'accueil dans les communes et la frilosité à organiser de nouvelles activités. En 2005, 2 millions d'euros sur les 13,2 prévus pour ces postes, l'accueil et les camps de vacances n'ont pas été dépensés et ont été réorientés sur les 0-3 ans!

Un gaspillage de l'impôt

Le tableau ci-joint démontre qu'il existe une autre possibilité à la disposition du fédéral: la création de postes via le Maribel social. Ce dispositif dépendant de la Sécurité sociale invite le secteur non marchand à utiliser une partie de ses cotisations patronales à la création

d'emplois dans les associations sous le contrôle de fonds sectoriels gérés paritairement, syndicats et patronat accompagnés de commissaires du gouvernement et de l'aval des ministres de tutelles! Des dotations fédérales sont donc à l'œuvre. Pourquoi dès lors ne pas refinancer ces accueils au lieu de détaxer inégalement?

Le taux actuel de 11,2 € permettrait de créer 21,14 équivalents temps plein en moyenne par commune de la Communauté française.

En ne prenant en compte que trois quarts des enfants concernés et le taux le plus bas d'impact de la détaxation, les marges de sécurité de ce calcul sont assurées. Cette projection pourrait être faite pour la Flandre et la Communauté germanophone avec les mêmes bases. Et donc au moins doubler les postes de travaux créés, soit quelque 12.000 postes direct au taux actuel et 22.000 si

on passe à 20 €. Mais avec les effets cumulés, on en arriverait à 15 € détaxés (nouvelles annonces de Monsieur Reynders) à 13.077 équivalents temps plein rien qu'en Communauté française!

On ne peut donc que regretter que le gouvernement laisse le ministre des Finances tenter seul de solutionner le problème de l'accueil temps libre. Un peu d'imagination, de calcul et de collégialité nous amèneraient sans aucun doute à rencontrer une partie non négligeable des 200.000 emplois promis, une solution solidaire et gratuite pour toutes les familles et un effet boule de neige par nouvelles cotisations sociales et allocations de chômage non payées!

La Ligue des familles est prête, dès demain, à participer à cette réflexion. ■

La RTBF, alliée ou rivale des familles?

Au moment où les négociations sur le prochain contrat de gestion de la RTBF entament leur sprint final, la Ligue des familles s'inquiète du sort que le Gouvernement de la Communauté française réservera aux attentes des familles.

La radio et plus encore la télévision occupent aujourd'hui une place centrale dans les familles. Elles sont pour de très nombreux enfants une source d'information quantitativement plus importante que l'école. Elles véhiculent des valeurs et une représentation du monde avec lesquelles les familles doivent dorénavant composer. Elles sont de fait un acteur éducatif sur lequel les parents voudraient pouvoir compter, à tout le moins avec lequel elles voudraient ne pas devoir se battre.

Pour cette raison, la Ligue des familles demande:

- le maintien de la règle des cinq minutes pour toutes les émissions qui, par leur contenu et leur heure de passage, sont de facto destinées aux enfants, premier pas vers une régulation générale et plus forte de la publicité adressée aux enfants;
- des moments spécifiques d'éducation aux médias, et ce dans une perspective de soutien à la parentalité. Ces émissions doivent prendre une forme plus accessible que ce qui s'est fait jusqu'ici et offrir un contenu plus utile pour les familles;
- un réel partenariat entre la RTBF et les secteurs de l'Education permanente et de la Jeunesse en Communauté française, une intégration volontariste d'une dimension "éducative" dans les émissions de divertissement et d'attractivité ludique dans les émissions éducatives, un soutien accru à l'éducation formelle.

Et si la masse consacrée à la déductibilité fiscale était investie plutôt en création d'emplois?!

	Situation actuelle	Proposition n 1 de M. Reynders	Proposition n°2 de M. Reynders
déductibilité fiscale/enft/jour	11,2	15	20
nouvelles naissances par an en CF	50 000	50 000	50 000
années couvertes 3 à 12	9	9	9
nombre d'enfants potentiels	450 000	450 000	450 000
75% des enfants	337 500	337 500	337 500
chiffre affaire/jour	3 780 000	5 062 500	6 750 000
nombre de jours /an	200	200	200
chiffre annuel	756 000 000	1 012 500 000	1 350 000 000
effet moyen détaxation 30%	249 4800 00	334 125 000	445 500 000
cout maribel social max	34 500	34 500	34 500
frais fonctionnement et déplacement	7 500	7 500	7 500
cout total/poste de travail	42 000	42 000	42 000
postes potentiels sans détaxation	5 940 00	7 955 36	10 607 14
nombre ETP/communes en CF	21 14	28 31	37 75
nouveaux maribels générés	200 78	268 91	358 54
cout chômage epargnes en €	152 551 080	204 309 482 1	272 412 642 9
effet cascade sur chômage en postes	3 632 17	4 864 51	6 486 02
total création emplois	9 772 95	13 088 77	17 451 70